

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part C)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part C** (le « Fonds »)  
Code ISIN : FR0010952432

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10//2025

\*\*\*\*\*

**VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excéderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net. La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur

liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site Internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

#### Investisseurs de détail visés

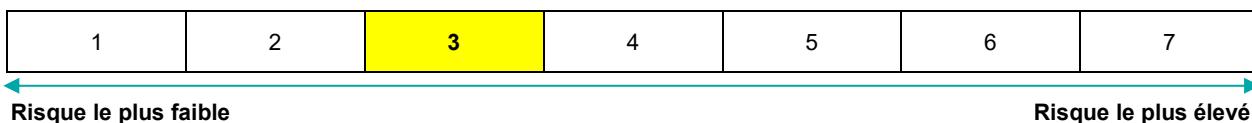
Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.  
L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

#### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10,000€			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	5,930€ -40.73%	5,200€ -12.26%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	7,590€ -24.14%	7,550€ -5.48%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	9,940€ -0.58%	9,930€ -0.13%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	11,260€ +12.56%	11,730€ +3.24%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

### QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	399€	1,041€
Réduction du rendement par an	4.00%	2.02%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.89% avant déduction des coûts et de -0.13% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	50 EUR
sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	199 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	137 EUR
transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

### Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part D)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part D** (le « Fonds »)  
Code ISIN : FR0010959700

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10//2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le FCP peut également investir dans des obligations convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part D du FCP distribue ses revenus chaque trimestre. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une partie significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10,000€

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	<p>5,930€</p> <p>-40.70%</p>	<p>5,200€</p> <p>-12.26%</p>
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	<p>7,530€</p> <p>-24.73%</p>	<p>7,490€</p> <p>-5.62%</p>
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	<p>9,940€</p> <p>-0.57%</p>	<p>9,930€</p> <p>-0.13%</p>
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	<p>11,260€</p> <p>+12.55%</p>	<p>11,730€</p> <p>+3.24%</p>

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreziez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	399€	1,042€
Réduction du rendement par an	4.00%	2.02%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.89% avant déduction des coûts et de -0.13% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 EUR</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 EUR</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 EUR</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

#### Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part E)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part E** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0012937498

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part E du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

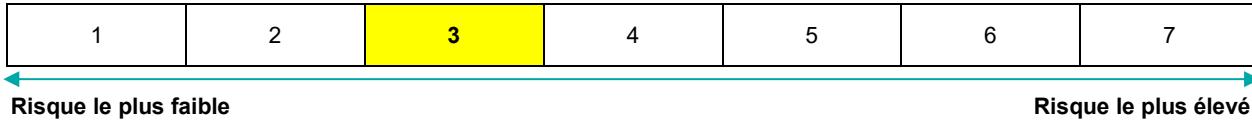
## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000€		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5,930€	5,200€
	Rendement annuel moyen	-40.70%	-12.25%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,550€	7,380€
	Rendement annuel moyen	-24.49%	-5.90%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,950€	9,840€
	Rendement annuel moyen	-0.52%	-0.32%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,210€	11,470€
	Rendement annuel moyen	+12.05%	+2.78%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	441€	1,258€
Réduction du rendement par an	4.42%	2.44%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.12% avant déduction des coûts et de -0.32% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### **Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 EUR</b>
<b>Coûts de sortie</b>	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation</b>	1.80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>1879 EUR</b>
<b>Coûts de transaction</b>	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 EUR</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonfs accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part EP)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part EP** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0013386661

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part EP du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

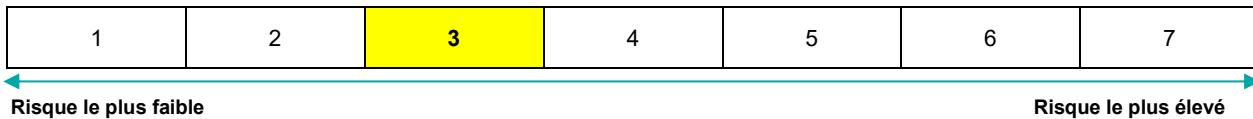
Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## **Investisseurs de détail visés**

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### **Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Exemple d'investissement : 10,000€		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	6,170€ -38.30%	5,360€ -11.71%
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	7,590€ -24.09%	7,280€ -6.14%
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	9,890€ -1.09%	9,560€ -0.90%
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	10,890€ +8.91%	10,520€ +1.01%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

## **QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## **QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	465€	1,350€
Réduction du rendement par an	4.66%	2.66%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.76% avant déduction des coûts et de -0.90% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### **Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 EUR</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.4038% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 EUR</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.66% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices.	<b>66 EUR</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part F - FRANC SUISSE HEDGEÉ)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part F** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0012937506

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») :17/10 /2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part F du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est le CHF.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## **Investisseurs de détail visés**

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### **Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Exemple d'investissement : 10,000CHF		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	5,940CHF -40.58%	5,200CHF -12.25%
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	7,550CHF -24.54%	7,390CHF -5.86%
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	9,950CHF -0.52%	9,880CHF -0.25%
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	11,100CHF +11.00%	11,210CHF +2.31%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

## **QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## **QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000CHF	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	399CHF	1,036CHF
Réduction du rendement par an	4.00%	2.02%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.77% avant déduction des coûts et de -0.25% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## **Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 CHF</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 CHF</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 CHF</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 CHF</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 CHF</b>

## **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

## **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

## **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part G - LIVRE STERLING HEDGE)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part G** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0013310372

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part G du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est le GBP.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans, nombre d'années correspondant à la durée minimum de placement recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000£		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	5,860£ -41.43%	5,150£ -12.41%
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	7,660£ -23.39%	7,980£ -4.42%
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	10,020£ +0.16%	10,150£ +0.30%
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</p> <p>Rendement annuel moyen</p>	11,210£ +12.11%	11,380£ +2.63%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000£	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	399£	1,063£
Réduction du rendement par an	4.00%	2.03%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.33% avant déduction des coûts et de 0.30% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 £</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 £</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 £</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 £</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 £</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demande-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part I)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part I** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0011819036

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

**VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

La durée minimum de placement recommandée est fixée à 5 années. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».  
L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excéderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part I du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront

uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

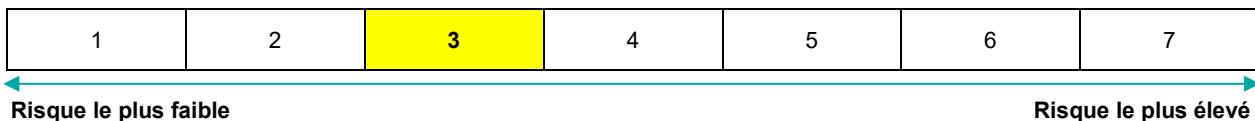
#### **Investisseurs de détail visés**

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est fixé à 100 000€. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

#### **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

##### INDICATEUR DE RISQUES



**Risque le plus faible**

**Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

##### **Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période d'investissement recommandée : 5 ans**

**Exemple d'investissement : 10,000€**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	5,950€ -40.46%	5,220€ -12.18%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	7,660€ -23.38%	7,780€ -4.90%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	10,060€ +0.58%	10,360€ +0.71%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	11,450€ +14.52%	12,210€ +4.08%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

#### **QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### **QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

##### **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	298€	740€
Réduction du rendement par an	2.98%	1.40%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.11% avant déduction des coûts et de 0.71% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	TAILOR AM ne facture pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	200 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	85 EUR
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 EUR

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos Fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part IF - FRANC SUISSE HEDGEED)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part IF** (le « Fonds »)  
Code ISIN : FR0013265949

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

**VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriété de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part IF du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est le CHF.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est fixé à 100 000 CHF. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles,

de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000CHF		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5,970CHF -40.32%	5,230CHF -12.16%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7,630CHF -23.68%	7,630CHF -5.27%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9,980CHF -0.18%	9,820CHF -0.36%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11,210CHF +12.05%	10,980CHF +1.88%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000CHF	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	312CHF	772CHF
Réduction du rendement par an	3.12%	1.52%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.16% avant déduction des coûts et de -0.36% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### **Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	TAILOR AM ne facture pas de coût d'entrée pour ce produit.	<b>0 CHF</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>200 CHF</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0.99% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>90 CHF</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>16 CHF</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 CHF</b>

#### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?**

##### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part IS - DOLLAR HEDGE)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part IS** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0013265923

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») :17/10 /2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part IS du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

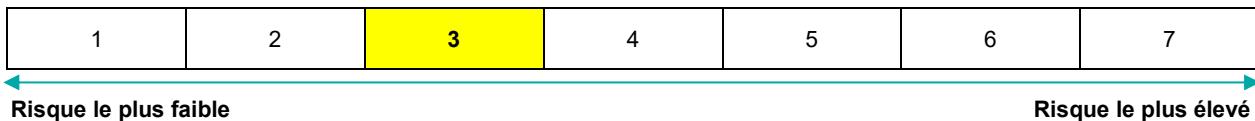
## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est fixé à 100 000\$. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10,000\$			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6,050\$	5,300\$
	Rendement annuel moyen	-39.50%	-11.93%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,770\$	8,540\$
	Rendement annuel moyen	-22.25%	-3.10%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,140\$	10,700\$
	Rendement annuel moyen	+1.39%	+1.36%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,380\$	12,080\$
	Rendement annuel moyen	+13.78%	+3.85%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	298\$	764\$
Réduction du rendement par an	2.98%	1.41%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.77% avant déduction des coûts et de 1.36% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	TAILOR AM ne facture pas de coût d'entrée pour ce produit.	<b>0 USD</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>200 USD</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>85 USD</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 USD</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 USD</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part R)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part R** (le « Fonds »)  
Code ISIN : FR0014009GV8

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

**VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part R du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## **Investisseurs de détail visés**

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. La part R est réservée aux salariés de la société de gestion.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### **Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Exemple d'investissement : 10,000€		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,690€	7,510€
	Rendement annuel moyen	-23.06%	-5.58%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,690€	7,940€
	Rendement annuel moyen	-23.06%	-4.51%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,100€	10,450€
	Rendement annuel moyen	+0.96%	+0.89%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,420€	12,340€
	Rendement annuel moyen	+14.17%	+4.30%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## **QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## **QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	21€	110€
Réduction du rendement par an	0.21%	0.21%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.10% avant déduction des coûts et de 0.89% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	TAILOR AM ne facture pas de coût d'entrée pour ce produit.	<b>0 EUR</b>
Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit.	<b>0 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>8 EUR</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 EUR</b>

### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

#### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités. Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demande-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part S - DOLLAR HEDGE)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part S** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0011080282

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part S du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## **Investisseurs de détail visés**

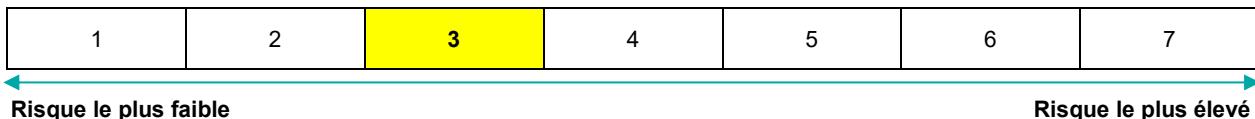
Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de nous de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### **Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Exemple d'investissement : 10,000\$</b>			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tension</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	6,010\$ -39.95%	5,250\$ -12.08%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	7,690\$ -23.07%	8,370\$ -3.49%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	10,160\$ +1.60%	11,000\$ +1.93%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	11,400\$ +14.00%	13,070\$ +5.49%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## **QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## **QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### **Coûts au fil du temps**

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	399\$	1,148\$
Réduction du rendement par an	4.00%	2.06%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.99% avant déduction des coûts et de 1.93% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 USD</b>
<b>Coûts de sortie</b>	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 USD</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation</b>	1,38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 USD</b>
<b>Coûts de transaction</b>	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 USD</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 USD</b>

#### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?**

##### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part SD - DOLLAR HEDGE)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part SD** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR001400PY56

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ;appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») :17/10 /2025

\*\*\*\*\*

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part SD du FCP distribue ses revenus chaque trimestre. Sa devise de libellé est l'USD.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

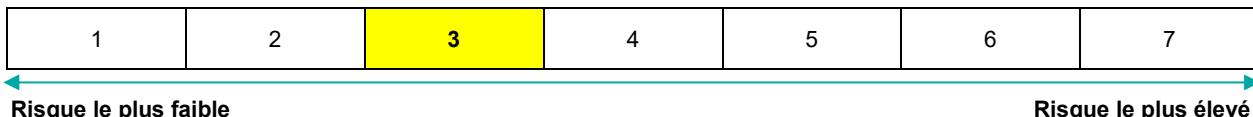
## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est fixé à 100 000\$. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Exemple d'investissement : 10,000\$		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,710\$	6,760\$
	Rendement annuel moyen	-22.95%	-7.54%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,740\$	8,500\$
	Rendement annuel moyen	-22.64%	-3.21%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,090\$	10,650\$
	Rendement annuel moyen	+0.88%	+1.26%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,320\$	12,020\$
	Rendement annuel moyen	+13.21%	+3.74%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	347\$	810\$
Réduction du rendement par an	3.47%	1.51%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.77% avant déduction des coûts et de 1.26% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>50 USD</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>199 USD</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>85 USD</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 USD</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	<b>0 USD</b>

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

### Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Document d'informations clés

## TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part SP - DOLLAR HEDGE)

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part SP** (le « Fonds »)  
Code ISIN : FR0013386679

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés  
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

**VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

\*\*\*\*\*

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

#### Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriété de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 10% de son actif net.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part SP du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD.

#### Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

#### Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/). Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet [www.tailor-am.com/](https://www.tailor-am.com/).

## Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10,000\$			
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Minimum	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6,460\$	5,620\$
	Rendement annuel moyen	-35.44%	-10.87%
Scénario de tension	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7,720\$	7,750\$
	Rendement annuel moyen	-22.83%	-4.96%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9,980\$	10,000\$
	Rendement annuel moyen	-0.20%	+0.00%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10,940\$	10,940\$
	Rendement annuel moyen	+9.36%	+1.82%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>		
	Rendement annuel moyen		

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

## QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	501\$	1,611\$
Réduction du rendement par an	5.02%	3.05%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.05% avant déduction des coûts et de 0.00% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>0 USD</b>
Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	<b>200 USD</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1,38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	<b>137 USD</b>
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>13 USD</b>
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices.	<b>101 USD</b>

#### **COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**

##### **Période minimale de détention requise : 5 années**

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?**

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles sur la page du Fonds accessible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

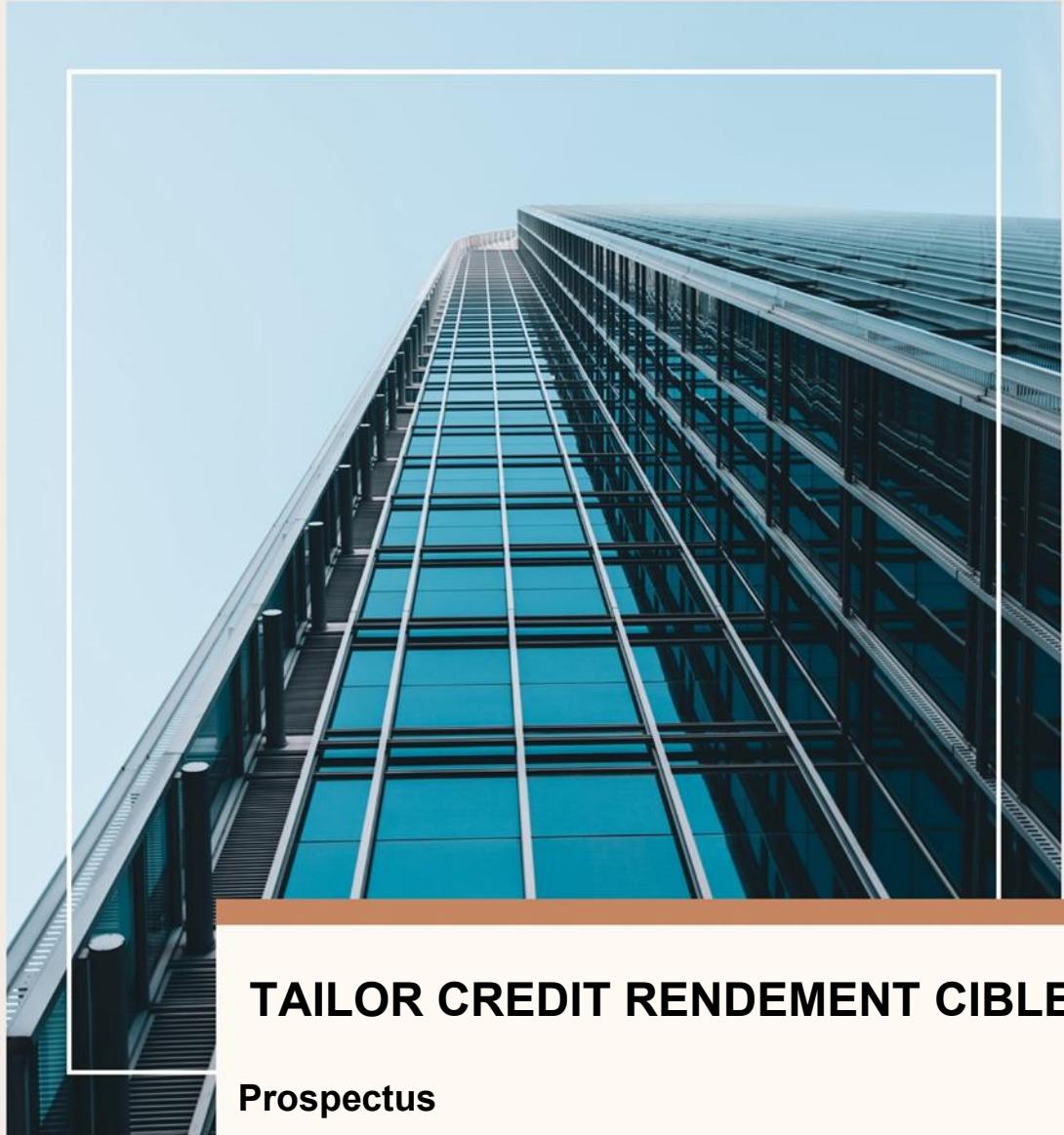
Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

# Tailor

ASSET MANAGEMENT  
— GROUPE DLPK —



Date de publication 17 octobre 2025

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**  
**OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE**

## A- CARACTERISTIQUES GENERALES

### A – 1 FORME DE L'OPCVM

- Dénomination de l'OPC :

#### **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE**

- Forme juridique et état membre dans lequel l'OPC a été constitué :

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

- Date de création et durée d'existence prévue

Le FCP a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 années

- Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	Frais de gestion fixes maximum TTC
C	FR0010952432	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
D	FR0010959700	Distribution trimestrielle	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
E	FR0012937498	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1,75%
EP	FR0013386661	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
S	FR0011080282	Capitalisation	Dollar (hedgée)	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
SP	FR0013386679	Capitalisation	Dollar (hedgée)	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
F	FR0012937506	Capitalisation	Franc Suisse (hedgée)	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
G	FR0013310372	Capitalisation	Livre sterling (hedgée)	Tous souscripteurs	1 part	1,30%
I	FR0011819036	Capitalisation	Euro	- Commercialisateurs mandatés par Tailor Capital et listés dans la rubrique A-2 Acteurs ; - Institutionnels souscrivant pour compte propre, pour le compte d'un client géré ou un fonds de fonds ; - Au sens de la réglementation MIF 2, distributeurs fournissant le service de conseil indépendant ou de gestion de portefeuille sous mandat.	100'000 euro (1)	0,80%
IS	FR0013265923	Capitalisation	Dollar (hedgée)	- Commercialisateurs mandatés par Tailor Capital et listés dans la rubrique A-2 Acteurs ; - Institutionnels souscrivant pour compte propre, pour le compte d'un client géré ou un fonds de fonds ; - Au sens de la réglementation MIF 2, distributeurs fournissant le service de conseil indépendant ou de gestion de portefeuille sous mandat.	100'000 dollar (1)	0,80%
IF	FR0013265949	Capitalisation	Franc Suisse (hedgée)	- Commercialisateurs mandatés par Tailor Capital et listés dans la rubrique A-2 Acteurs ; - Institutionnels souscrivant pour compte propre, pour le compte d'un client géré ou un fonds de fonds ; - Au sens de la réglementation MIF 2, distributeurs fournissant le service de conseil indépendant ou de gestion de portefeuille sous mandat.	100'000 franc suisse (1)	0,80%
SD	FR001400PY56	Distribution trimestrielle	Dollar (hedgée)	- Commercialisateurs mandatés par Tailor Capital et listés dans la rubrique A-2 Acteurs ; - Institutionnels souscrivant pour compte propre, pour le compte d'un client géré ou un fonds de fonds ; - Au sens de la réglementation MIF 2, distributeurs fournissant le service de conseil indépendant ou de gestion de portefeuille sous mandat.	100'000 dollar (1)	1,30%
R	FR0014009GV8	Capitalisation	Euro	Personnel de la société de gestion (salariés actifs permanents, ainsi que les dirigeants) et aux sociétés qu'ils contrôlent (contrôle tel que défini dans une relation entre une personne physique et morale similaire à l'article L233-3 du Code de commerce), à leur famille jusqu'au quatrième degré de parenté, aux FCPE destinés au personnel de la société de gestion et aux fondations et associations reconnues d'utilité publique ayant un but d'intérêt général en adéquation avec ceux que la société de gestion soutient suite à une décision du comité de direction	1 part	0,20%

(1) A l'exception de la société de gestion qui peut souscrire une unique part dans le cadre de ses activités de gestion collective ou de gestion sous mandat.

- Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Le prospectus de l'OPC, les derniers documents annuels et la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR AM  
23 rue Royale – 75008 Paris  
Tel : 01 58 18 38 10

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre interlocuteur habituel.

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents règlementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

## A – 2 ACTEURS

### ➤ Société de gestion

La société de gestion a été agréée le 22 juin 1990 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 90031.

TAILOR AM  
23 rue Royale  
75008 Paris

### ➤ Dépositaire et conservateur

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)  
6, avenue de Provence  
75009 Paris

A) Missions :

1. Garde des actifs
  - i. Conservation
  - ii. Tenue de registre des actifs
2. Contrôle de la régularité des décisions de l'OPC ou de sa société de gestion
3. Suivi des flux de liquidité
4. Tenue du passif par délégation
  - i. Centralisation des ordres de souscription et rachat de part/action
  - ii. Tenue du compte émission

Conflits d'intérêt potentiel : la politique en matière de conflits d'intérêts est disponible sur le site internet suivant : [www.cic-marketsolutions.eu](http://www.cic-marketsolutions.eu)

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : CIC MARKET SOLUTIONS – Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

B) Déléguataire des fonctions de garde : BFCM

La liste des sous conservateurs est disponible sur le site internet dont le lien est le suivant : [www.cic-marketsolutions.eu](http://www.cic-marketsolutions.eu)

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande formulée auprès de : CIC MARKET SOLUTIONS– Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

C) Autres informations

Des informations actualisées seront mises à disposition des investisseurs sur demande formulée auprès de : CIC MARKET SOLUTIONS– Solutions dépositaire – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

### ➤ Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

➤ **Commercialisateurs**

TAILOR AM  
23 rue Royale  
75008 Paris

SIEGA SA  
Rue de Candolle, 26  
CHF-1205 Genève  
Suisse

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

➤ **Délégataires**

Seule la gestion administrative et comptable a été déléguée :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)6, Avenue de Provence  
75009 Paris

## B – MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

### B – 1 CARACTERISTIQUES GENERALES

#### Caractéristiques des parts

<b>Codes ISIN</b>	Part C : FR0010952432 Part D : FR0010959700 Part E : FR0012937498 Part EP : FR0013386661 Part S : FR0011080282 Part SP : FR0013386679 Part F : FR0012937506 Part G : FR0013310372 Part I : FR0011819036 Part IS : FR0013265923 Part IF : FR0013265949 Part SD : FR001400PY56 Part R : FR0014009GV8
<b>Nature du droit attaché à la catégorie de parts</b>	Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.
<b>Inscription à un registre, précision des modalités de tenue du passif</b>	Les parts sont admises en EUROCLEAR et suivent les procédures habituelles de paiement / livraison CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) assure la tenue du passif du FCP.
<b>Droits de vote</b>	Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.
<b>Forme des parts</b>	Au porteur
<b>Décimalisation</b>	Les souscriptions et les rachats s'effectuent en millièmes de parts.
<b>Date de clôture</b>	Dernier jour de bourse ouvré du marché de Paris du mois de mars. Première clôture : mars 2019

#### **Information sur le régime fiscal :**

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal français applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français de capitalisation. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal

#### **Description du régime fiscal applicable au FCP**

En France, le FCP n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Les distributions et les plus-values sont imposables entre les mains des porteurs de parts. Le principe de transparence fiscale est applicable au FCP.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du fonds), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le fonds dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscalement applicables.

## **Rappel du régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisés par le FCP**

Il convient de rappeler que le régime fiscal d'imposition des plus-values dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds et que, si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour les personnes non-résidentes :

Les personnes non domiciliées en France ou dont le siège est hors de France, ne sont pas imposables en France, sauf application d'une convention internationale. Les porteurs de parts non-résidents seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur de leur pays de résidence fiscale.

## **B – 2 DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **Classification**

Obligations et autres titres de créances internationaux

### **OPC d'OPC**

Jusqu'à 10% de l'actif net

### **Objectif de gestion**

L'OPCVM, géré activement, vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront également sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Jusqu'à 10% de l'actif net pourra être investi aux obligations contingentes convertibles dites Cocos.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

### **Indicateur de référence**

Aucun indice existant ne reflète exactement l'univers d'investissement et l'objectif de gestion du fonds. Toutefois, l'indice ICE BofA EUR Corporate BBB correspondant à la maturité cible du portefeuille est le plus adapté pour comparer ex-post la performance de l'OPCVM (à la date du présent prospectus, l'indice correspondant à la maturité cible du portefeuille est l'ICE BofA 7-10 ans BBB Eur Corporate, code Bloomberg ER44 Index). Cet indice est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euros dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation Standard and Poor's et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's. Les obligations entrant dans la composition de cet indice ont une maturité correspondant à la maturité cible de l'indice (exemple : 7 à 10 ans). L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice ICE BofA EUR Corporate BBB ne peut constituer qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance et non un indicateur de gestion. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice.

Conformément à la règlementation, à la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur Intercontinental Exchange Inc., fournisseur de l'indice ICE BofA EUR Corporate BBB n'est pas encore inscrit sur le registre des administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site internet du fournisseur : <https://www.theice.com/index>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de références et indices de comparaison ex-post de la performance utilisée, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou en cas de cessation de fourniture de cet indice.

### **Stratégie d'investissement**

#### **1. Stratégies utilisées**

L'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC

monétaires ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net) dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi.

De manière discrétionnaire, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi.

L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion).

Les obligations libellées en d'autres devises que l'euro (USD, GBP, CHF, etc) feront l'objet d'une couverture systématique du risque de change.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations. En fonction des opportunités de marché, l'équipe de gestion procédera à des arbitrages destinés à améliorer le rendement du portefeuille ou à diminuer le risque émetteur.

Le fonds intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : les émissions de carbone directes et indirectes, la part des énergies renouvelables en proportion des énergies consommées.
- Indicateurs sociaux : taux d'imposition des sociétés, turnover des effectifs.
- Indicateurs de gouvernance : proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Cet univers d'investissement est composé de plusieurs milliers d'obligations corporate, appartenant aux indices Barclays Bloomberg Global. Elles ne répondent à aucune contrainte géographique ou sectorielle et relèvent des catégories « Investment Grade » et « High Yield ou non notées ».

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à au moins 90%.

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par Tailor Asset Management repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son évaluation ESG la plus pertinente possible, Tailor Asset Management se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs. Enfin, en cas de survenue de controverses, l'équipe de gestion peut être amenée à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » est fondée sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

Le Fonds ne dispose pas du label ISR.

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe

de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site Internet <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

#### Alignment avec la Taxonomie (Règlement UE 2020/852) :

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé car le pourcentage minimal d'investissement aligné à la Taxonomie est de 0%. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Pondération des actifs	Exposition minimum	Exposition maximum
Marché actions (exposition essentiellement liée à la sensibilité actions des obligations convertibles sur toutes zones géographiques, toutes capitalisations et tous secteurs)	0%	10%
Marché des taux (obligataire et monétaire, secteur public et privé, toutes zones géographiques et toutes devises)	80%	100%
Dont obligations non notées ou de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme ou jugée selon l'analyse de la société de gestion, dès l'acquisition*	0%	50%
Dont obligations convertibles (toutes zones géographiques et toutes devises)	0%	40%
Dont obligations hybrides et contingentes convertibles dites Cocos (toutes zones géographiques et toutes devises)	0%	10%
Dont marchés émergents	0%	60%
Fourchette de sensibilité au risque de taux	0	7
Risque de change	0%	5%

\*Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Les parts S, SP, SD et IS sont destinées aux investisseurs souhaitant avoir une exposition dollar. Ces parts, libellées en dollar, suivent la même stratégie d'investissement que les parts libellées en euro. Néanmoins, le risque de change par rapport à l'euro fait l'objet d'une couverture systématique et prédéterminée, couverture qui pourra générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

Les parts F et IF sont destinées aux investisseurs souhaitant avoir une exposition au franc suisse. Ces parts, libellées en franc suisse, suivent la même stratégie d'investissement que les parts libellées en euro. Néanmoins, le risque de

change par rapport à l'euro fait l'objet d'une couverture systématique et prédéterminée, couverture qui pourra générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

La part G est destinée aux investisseurs souhaitant avoir une exposition à la livre sterling. Cette part, libellée en livre sterling, suit la même stratégie d'investissement que les parts libellées en euro. Néanmoins, le risque de change par rapport à l'euro fait l'objet d'une couverture systématique et prédéterminée, couverture qui pourra générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

## **2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)**

### **➤ Actions (de 0% à 10%)**

Exposition liée à la sensibilité actions des obligations convertibles sur des titres de sociétés de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous secteurs ou issue de la conversion des obligations convertibles ou standard.

### **➤ Titres de créances et instruments du marché monétaire (de 80% à 100%)**

L'OPCVM s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire :

• Obligations : principalement dans la limite d'une notation de la dette long terme des émetteurs minimum de BBB- par Standard and Poor's et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion. Au moment de l'investissement, le fonds s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché et notamment :

- Des emprunts émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie, ou de titres émis par la CADES, d'échéance moyenne ;
- Des obligations foncières ;
- Des emprunts du secteur public ou semi-public ;
- Des emprunts du secteur privé.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire : principalement dans la limite d'une notation minimum de A3, au moment de l'investissement, pour les émetteurs de court terme, l'OPCVM s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire.

Il s'autorise néanmoins à être investi en titres spéculatifs relevant de la catégorie « high yield » ou non notés dans la limite globale de 50% de l'actif du fonds.

### **➤ OPC de droit français ou européen non fonds de fonds (de 0% à 10%)**

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPC de classification monétaire standard et monétaire court terme pour gérer sa trésorerie, dans des OPC obligations (titres de créances en euro ou internationaux), dans des OPC anciennement classés « diversifiés » ainsi que dans des OPC ayant une stratégie de gestion alternative, pour répondre à l'objectif de gestion.

Ces OPC pourront être des OPC gérés par TAILOR AM ou par une société liée.

## **3. Instruments financiers dérivés**

### **➤ Nature des marchés d'intervention**

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés ou de gré à gré simples.

### **➤ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir**

Risque de change, risque de taux

### **➤ Nature des interventions**

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille au risque de change, et risque de taux.

### **➤ Nature des instruments utilisés**

- Des contrats futures sur devises, indices de taux sur les places européennes et américaines.
- Des contrats de change à terme simples.
- Des swaps de change.

Conformément à la réglementation, l'utilisation des instruments dérivés pourra se faire pour atteindre un niveau de risque global équivalent à une fois l'actif net du FCP.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	Type de marchés			Nature des risques		Nature des interventions		
	Admission sur les marchés réglementés	Marchés Organisés	Marchés de gré à gré	Taux	Change	Couverture	Exposition	Autre(s) stratégie(s)
<b>Contrats à terme (futures) sur</b>								
change	X	X			X	X		
indices de taux	X	X		X		X		
<b>Change à terme</b>								
devise(s)			X		X	X		
<b>Swaps</b>								
change			X		X	X		

#### 4. Titres intégrant des dérivés

➤ **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir**

Risque action, risque de taux.

➤ **Nature des interventions**

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque action, risque de taux.

➤ **Nature des instruments utilisés**

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles, des obligations *callable* ou *puttable* ainsi que des obligations contingentes convertibles dites Cocos

Elles sont cotées sur les marchés réglementés ou de gré à gré.

La sélection des obligations convertibles, *callable* ou *puttable* et des obligations contingentes convertibles dites Cocos s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

➤ **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, notamment des obligations convertibles, des obligations *callable* ou *puttable* ainsi que des obligations contingentes convertibles dites Cocos dans le cas où ces titres offrent un rendement comparable ou supérieur aux obligations standards.

#### Obligations contingentes convertibles (« Cocos ») :

Le Fonds peut investir ou s'exposer à ce type d'instrument à hauteur de 10% maximum de son actif net et subir les risques spécifiques liés aux Cocos décrits à la section « Profil de risque » du présent prospectus.

#### 5. Liquidités

Le FCP pourra détenir des liquidités à titre accessoire (10% maximum), notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite pourra être portée à 20% maximum.

#### 6. Dépôts

Dans les limites réglementaires, l'OPCVM peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

## **7. Emprunts d'espèces**

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

## **8. Acquisition et cession temporaire de titres**

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarte de ses objectifs d'investissement, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au FCP (essentiellement titres de créances et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net.

Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du FCP, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prêt / Emprunt de titres

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 60% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est supérieure à BBB+ (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notations enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « 9. Contrats constituant des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

## **9. Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition/cessions temporaire des titres, le FCP peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en obligations d'Etat, bons du Trésor... pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du FCP lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (*collateral*) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum BBB+), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

## **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution de marché défavorable, subir une moins-value. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie du capital de la part de la société de gestion ou d'un établissement bancaire.

### **Risque de taux d'intérêt :**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque de crédit :**

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'investissement en titres à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit et impactée négativement la valeur liquidative.

### **Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (high yield) :**

Par ailleurs, le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à A3 ou BBB- ou non notés.

Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs relevant de la catégorie « high yield » ou non notés peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

### **Risque d'investissement sur les marchés émergents :**

Le fonds pouvant être exposé, en titres de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarte des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### **Risque de contrepartie :**

L'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations tel que le recours aux instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice de l'OPCVM.

### **Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :**

L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels, le risque de conservation ou le risque juridique. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque de liquidité :**

Une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible au point d'avoir un

impact sur la liquidité globale du fonds ou pouvant subir des dégradations en termes de valorisation entraînant une baisse plus forte de la valeur liquidative.

Les risques accessoires auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

#### **Risque lié à la détention d'obligations convertibles :**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### **Risque de change :**

Certaines valeurs détenues en portefeuille peuvent être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 5% de son actif net. En cas de baisse d'une devise d'investissement face à l'euro, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

#### **Risque lié à la réutilisation des garanties financières :**

L'OPCVM n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### **Risque d'investissement sur les marchés actions :**

Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; l'OPCVM étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

#### **Risque en matière de durabilité :**

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement et à terme, sur la valeur liquidative du fonds.

#### **Risques liés à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles (Cocos) :**

- Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener à une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.

Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission.

- Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé.

- Risque lié au report de remboursement et /ou non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux pré-déterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

- Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas.

- Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

## **Garantie ou protection**

Néant

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

**Parts C, D, E et EP** : tous souscripteurs

**Parts S et SP** : tous souscripteurs souhaitant avoir une exposition au dollar

**Part F** : tous souscripteurs souhaitant avoir une exposition au franc suisse

**Part G** : tous souscripteurs souhaitant avoir une exposition à la livre sterling

**Part I, IS, IF et SD** : tous commercialisateurs mandatés par Tailor AM, souscripteurs institutionnels ou distributeurs concernés par les dispositions de MIF 2 sur le conseil indépendant et la gestion sous mandat.

**Part R** : Personnel de la société de gestion (salariés actifs permanents, ainsi que les dirigeants) et aux sociétés qu'ils contrôlent (contrôle tel que défini dans une relation entre une personne physique et morale similaire à l'article L233-3 du Code de commerce), à leur famille jusqu'au quatrième degré de parenté, aux FCPE destinés au personnel de la société de gestion et aux fondations et associations reconnues d'utilité publique ayant un but d'intérêt général en adéquation avec ceux que la société de gestion soutient suite à une décision du comité de direction.

L'OPCVM s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un instrument de diversification obligataire d'une durée minimum de placement équivalente à 5 années.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC.

Les Parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 ») ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain. Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940.

Les Parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés « Securities and Exchange Commission ».

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une U.S. Person.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

Ce fonds pourra servir de support de contrat d'assurance-vie.

**Durée minimale de placement recommandée : 5 ans**

**Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R ») : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Distribution (Part « D ») : Les sommes distribuables peuvent faire l'objet de versements d'acomptes trimestriels, le solde pouvant être distribué à l'issue de l'exercice.

Distribution (Part « SD USD ») : Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre. Les sommes distribuables peuvent faire l'objet de versements d'acomptes trimestriels, le solde pouvant être distribué à l'issue de l'exercice.

### **Caractéristiques des parts**

#### **Valeur liquidative d'origine :**

Part « C » : 100 EUR

Part « D » : 100 EUR

Part « E » : 100 EUR

Part « EP » : 100 EUR

Part « S », « SP », « IS » et « SD » : 100 USD

Part « F » et « IF » : 100 CHF

Part « G » : 100 GBP

Part « I » : 100 EUR

Part « R » : 100 EUR

#### **Montant minimum de souscription initiale :**

Part « C » : 1 part

Part « D » : 1 part

Part « E » : 1 part

Part « EP » : 1 part

Part « S » : 1 part

Part « SP » : 1 part

Part « F » : 1 part

Part « G » : 1 part

Part « I » : 100'000 EUR

Part « IS » : 100'000 USD

Part « IF » : 100'000 CHF

Part « SD » : 100'000 USD

Part « R » : 1 part

#### **Montant minimum des souscriptions ultérieures et des rachats :**

Part « C » : 1 millième de part

Part « D » : 1 millième de part

Part « E » : 1 millième de part

Part « EP » : 1 millième de part

Part « S » : 1 millième de part

Part « SP » : 1 millième de part

Part « F » : 1 millième de part

Part « G » : 1 millième de part

Part « I » : 1 millième de part

Part « IS » : 1 millième de part  
Part « IF » : 1 millième de part  
Part « SD » : 1 millième de part  
Part « R » : 1 millième de part

**Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - 6 avenue de Provence - 75452 PARIS - Cedex 09

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessous, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

**Modalités et conditions des souscriptions et rachats :**

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
<b>Centralisation avant 10h00 des ordres de souscription et de rachat</b>	<b>Exécution des ordres en J</b>	<b>Publication de la valeur liquidative</b>	<b>Règlement des souscriptions et des rachats</b>

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié civil en France (au sens de l'article L3133-1du Code du Travail) ou en cas de jour de fermeture de bourse (calendrier Euronext S.A), la centralisation des souscriptions/rachats s'effectue le premier jour ouvré suivant.

Les souscriptions sont possibles en montant ou en parts. Les rachats se font uniquement en parts.

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour de Bourse de Paris (J), à l'exception des jours fériés civils en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail) ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext S.A). La valeur liquidative est calculée à J+1 sur la base des cours de clôture de J.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative du fonds est disponible dans les locaux de la société de gestion.

**Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :**

En application des articles L. 214-8-7 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, la Société de gestion peut mettre en œuvre le dispositif dit des « Gates » quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. La société de gestion a prévu un dispositif de plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5% correspondant au rapport entre les rachats nets des souscriptions et l'actif net du fonds.

Il est rappelé aux porteurs du FCP que le seuil de déclenchement des Gates correspond au rapport entre :

- La différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions, et
- L'actif net ou le nombre total de parts du FCP.

Le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est identique pour l'ensemble des catégories de parts du fonds.

La mise en œuvre de ce dispositif n'est pas systématique et la Société de gestion se réserve la possibilité d'honorer totalement ou partiellement les demandes de rachat au-delà dudit seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est de vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé conséutivement sur chaque valeur liquidative durant 1 mois.

L'application de ce dispositif est identique pour l'ensemble des porteurs du FCP ayant formulé une demande de rachat sur une même valeur liquidative. En conséquence, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du fonds ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation.

S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers sont automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne sont pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. Si un fractionnement des rachats est à nouveau activé sur cette valeur liquidative, ils sont donc fractionnés dans les mêmes conditions que les nouveaux ordres. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que la part des ordres non exécutés est automatiquement reportés et qu'ils ne pourront pas faire l'objet d'une annulation ni d'une révocation de la part des porteurs du FCP.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne seront pas soumises aux Gates.

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs sont informés par tout moyen sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Les porteurs dont une fraction de l'ordre de rachat n'a pas été exécuté sont informés, de manière particulière, dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations sur le dispositif, veuillez-vous reporter à l'article 3 « émission et rachat de parts » du Règlement.

## Frais et commissions

### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux/Barème
<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	Valeur Liquidative x Nombre de parts	<i>Part C</i> <i>Part D</i> <i>Part E</i> <i>Part EP</i> <i>Part S</i> <i>Part SP</i> <i>Part F</i> <i>Part G</i> <i>Part SD</i> <i>Part I</i> <i>Part IS</i> <i>Part IF</i> <i>Part R</i>
		<b>0,50% maximum</b>
		<b>Néant</b>
		<b>Néant pour toutes les classes de parts</b>
<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	Valeur Liquidative x Nombre de parts	<i>Part C</i> <i>Part D</i> <i>Part E</i> <i>Part EP</i> <i>Part S</i> <i>Part SP</i> <i>Part F</i> <i>Part G</i> <i>Part I</i> <i>Part IS</i> <i>Part IF</i> <i>Part SD</i> <i>Part R</i>
		<b>2% maximum</b>
		<b>2% maximum</b>
		<b>Néant</b>
		<b>Néant pour toutes les classes de parts</b>
<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	Valeur Liquidative x Nombre de parts	<i>Part C</i> <i>Part D</i> <i>Part E</i> <i>Part EP</i> <i>Part S</i> <i>Part SP</i> <i>Part F</i> <i>Part G</i> <i>Part I</i> <i>Part IS</i> <i>Part IF</i> <i>Part SD</i> <i>Part R</i>
		<b>Néant pour toutes les classes de parts</b>
		<b>Néant</b>
		<b>Néant pour toutes les classes de parts</b>
		<b>Néant</b>

### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions, sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au DICI.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème
<i>Frais de gestion financière</i>	Actif net	<i>Part C</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part D</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part EP</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part S</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part SP</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part F</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part G</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part E</i> <b>1,75% TTC maximum</b> <i>Part I</i> <b>0,80% TTC maximum</b> <i>Part IS</i> <b>0,80% TTC maximum</b> <i>Part IF</i> <b>0,80% TTC maximum</b> <i>Part SD</i> <b>1,30% TTC maximum</b> <i>Part R</i> <b>0,20% TTC maximum</b>
<i>Frais de fonctionnement et autres services *</i>	Actif net	<i>Part C</i> <i>Part D</i> <i>Part EP</i> <i>Part S</i> <i>Part SP</i> <i>Part F</i> <i>Part G</i> <i>Part E</i> <i>Part I</i> <i>Part IS</i> <i>Part IF</i> <i>Part SD</i> <i>Part R</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement :</i>		- Actions, warrants, obligations, droits : France, Belgique, Pays-Bas : 25€ TTC Autres pays : 55€ TTC  - OPC : 150€ TTC maximum  - Marchés à terme (futures) : 1,5€ TTC maximum / lot Options : 0,30% avec un minimum de 5€ TTC
<i>Commission de surperformance</i>	Actif net	<p>Néant pour les classes de parts suivantes :  <b>C ; D ; E ; S ; G ; F ; I ; IS ; IF ; SD ;R</b></p> <p><i>Part EP</i>      <b>30% de la performance</b> calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement <b>2% par an de performance</b> et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.  Les frais de gestion variables non liés aux rachats sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement en mars*.</p> <p><i>Part SP</i></p>

**Avertissement :**

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs que le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds ; la rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen

\* Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants :

- frais d'enregistrement et de référencement des fonds ;
- frais d'informations clients et distributeurs ;
- frais des données ;
- frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc ;
- frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.

Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

## MODALITES DE CALCUL ET DE PARTAGE DE LA REMUNERATION SUR LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSON TEMPORAIRE DE TITRES

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds.

La société de gestion ne perçoit aucune rémunération au titre des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Pour toute information complémentaire, le porteur pourra se reporter au rapport annuel du fonds.

Le FCP TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE prend en charge les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière de l'OPCVM. Notre société de gestion a défini un budget de frais de recherche et le montant estimatif facturé à l'OPCVM par exercice s'élève à 0.01% de l'actif net du fonds arrêté au 29/08/2025.

## DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES POUR LES PARTS « EP » et « SP » :

### **Période de cristallisation de la commission de surperformance**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation sera supérieure à un an : de la date de lancement des parts « EP » et « SP » jusqu'à la première date de clôture d'un exercice complet du fonds soit le 31 mars 2020. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er avril au 31 mars. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de mars de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

### **Période de référence de la performance**

A compter de l'exercice ouvert le 01er avril 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si la sous-performance passée est rattrapée plus vite.

### **Indicateur de référence**

Pour les parts « EP » et « SP », l'indice de référence est un taux de référence égal à 2.00%.

### **Méthode de calcul**

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2.00% par an nette de frais pour les catégories de parts « EP » et « SP » et enregistrant, pour toutes les catégories de parts, les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 30% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

#### **Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage**

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

#### **Exemples\***

	<u>Performance nette de frais</u>	<u>Sous-performance devant être compensée l'année suivante</u>	<u>Paiement des commissions de surperformance</u>
<u>Année 1</u>	<u>5%</u>	<u>0%</u>	<u>OUI</u>
<u>Année 2</u>	<u>0%</u>	<u>0%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 3</u>	<u>-5%</u>	<u>-5%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 4</u>	<u>3%</u>	<u>-2%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 5</u>	<u>2%</u>	<u>0%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 6</u>	<u>5%</u>	<u>0%</u>	<u>OUI</u>
<u>Année 7</u>	<u>5%</u>	<u>0%</u>	<u>OUI</u>
<u>Année 8</u>	<u>-10%</u>	<u>-10%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 9</u>	<u>2%</u>	<u>-8%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 10</u>	<u>2%</u>	<u>-6%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 11</u>	<u>2%</u>	<u>-4%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 12</u>	<u>0%</u>	<u>0%*</u>	<u>NON</u>
<u>Année 13</u>	<u>2%</u>	<u>0%</u>	<u>OUI</u>
<u>Année 14</u>	<u>-6%</u>	<u>-6%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 15</u>	<u>2%</u>	<u>-4%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 16</u>	<u>2%</u>	<u>-2%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 17</u>	<u>-4%</u>	<u>-6%</u>	<u>NON</u>
<u>Année 18</u>	<u>0%</u>	<u>-4%**</u>	<u>NON</u>
<u>Année 19</u>	<u>5%</u>	<u>0%</u>	<u>OUI</u>

\* La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante, en année 13, est de 0% et non de -4% car la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée soit -4% n'est plus pertinente car la période de référence de 5 ans a écoulé (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'en année 12 mais pas au-delà).

\*\* La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante, en année 19, est de -4% et non de -6% car la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée soit -2% n'est plus pertinente car la période de référence de 5 ans a écoulé (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'en année 18 mais pas au-delà).

La présentation des performances passées du fonds par rapport au taux de référence est disponible dans le DICI ainsi que sur le site internet de TAILOR AM : [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)

## C - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### Diffusion des informations concernant l'OPCVM

Les investisseurs recevront les documents suivants par courrier, par télécopie ou bien par email, selon leur souhait :

- Chaque mois, une fiche mensuelle indiquant la performance du FCP, mois par mois, année par année, et depuis sa création, assortie d'un commentaire de gestion sur le mois passé, comparée à son objectif de gestion,
- A la date de calcul de la dernière valeur liquidative du mois de septembre de chaque année, un rapport semestriel est établi,
- Au dernier jour de bourse de Paris du mois de mars de chaque année, un rapport annuel est établi.

**Le FCP sera distribué auprès de clients privés, d'institutionnels par le biais de la société de gestion, d'apporteurs d'affaires, de plateformes d'assurances vie et/ou bancaires.**

**Toutes les informations concernant ce FCP peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion :**

TAILOR AM  
23, rue Royale - 75008 PARIS  
Tel : 01 58 18 38 10

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les porteurs sont informés des changements affectant le FCP selon les modalités définies par l'AMF : information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique...).

Les détails de la politique de vote de Tailor AM ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de vote et du rapport sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de huit jours ouvrés.

Les informations sur les critères ESG se trouveront sur le site internet de la société de gestion ([www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)) et les informations sur les critères ESG figureront dans les rapports annuels à compter de celui qui portera sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2012.

## D - REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement applicables à l'OPCVM sont celles qui régissent les OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE, ainsi que celles qui s'appliquent à sa classification AMF.

## E - RISQUE GLOBAL

Calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) : OPCVM de stratégie de gestion simple basée sur le calcul de l'effet de levier (« approche par l'engagement »).

## F - REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

### COMPTABILISATION DES REVENUS :

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

### METHODES DE VALORISATION :

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation africaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait sur la base des cours génériques sur Bloomberg.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation africaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché.

Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

#### Titres d'OPC en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de titrisation :** Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Valeurs mobilières non-cotées :** Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN sont valorisés à la valeur de marché. Valeur de marché retenue :

**BTF/BTAN :**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour.

**Autres TCN :**

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Ces opérations sont valorisées selon les conditions prévues au contrat.

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines: dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

**Opérations d'échange (swaps) :**

- Les swaps sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme**

- Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées au prix du marché.

## **METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **G - REMUNERATION**

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

La Politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective.

Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de huit jours ouvrés.

# Tailor

ASSET MANAGEMENT

— GROUPE DLPK —



## **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE**

### **Règlement**

Date de publication : 17 octobre 2025

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE**

## **TITRE 1 - ACTIF ET PARTS**

### **Article 1 - Parts de copropriété**

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Les parts pourront être divisées, regroupées ou fractionnées, sur décision du Président de la société de gestion en dixièmes, centièmes, millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Le Conseil d'administration de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

### **Article 2 - Montant minimal de l'actif**

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur à 300 000 € ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion de portefeuille prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

### **Article 3 - Émission et rachat des parts**

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le DIC et le prospectus.

Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le dépositaire dans un délai maximum de cinq jours suivants celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

La Société de gestion peut mettre en œuvre le dispositif dit des « Gates » quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Ce dispositif permet d'étaler les demandes de rachats des porteurs du FCP sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP étant quotidienne, la Société de gestion a prévu un dispositif de plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5% correspondant au rapport entre les rachats nets des souscriptions et l'actif net du FCP.

Il est rappelé aux porteurs du FCP que le seuil de déclenchement des Gates correspond au rapport entre :

- La différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions, et
- L'actif net ou le nombre total de parts du FCP.

Le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est identique pour l'ensemble des catégories de parts du fonds.

La mise en œuvre de ce dispositif n'est pas systématique et la Société de gestion se réserve la possibilité d'honorer totalement ou partiellement les demandes de rachat au-delà dudit seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est de vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative durant 1 mois.

L'application de ce dispositif est identique pour l'ensemble des porteurs du FCP ayant formulé une demande de rachat sur une même valeur liquidative. En conséquence, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du fonds ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation.

S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers sont automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne sont pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. Si un fractionnement des rachats est à nouveau activé sur cette valeur liquidative, ils sont donc fractionnés dans les mêmes conditions que les nouveaux ordres. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que la part des ordres non exécutés est automatiquement reportés et qu'ils ne pourront pas faire l'objet d'une annulation ni d'une révocation de la part des porteurs du FCP.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne seront pas soumises aux Gates.

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs sont informés par tout moyen sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Les porteurs dont une fraction de l'ordre de rachat n'a pas été exécuté sont informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

L'OPCVM peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

La société de gestion du FCP peut restreindre ou empêcher la détention de parts du FCP par toute personne ou entité à qui il est interdit de détenir des Parts du FCP (ci-après, la « Personne non Eligible »). Une Personne non Eligible est une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) et précisée ci-dessous. A cette fin, la société de gestion du FCP peut :

- (i) refuser d'émettre toute Part dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que lesdites Parts soient directement ou indirectement détenues au bénéfice d'une Personne non Eligible ;
- (ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des Porteurs de Parts que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle considérerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des Parts ou Actions considérées est ou non une Personne non Eligible.

Une Personne non Eligible est une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/securitiesregs.htm> (à jour au 12 décembre 2012). La traduction non officielle française est disponible sur notre site [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

#### **Article 4 - Calcul de la valeur liquidative**

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

### **TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FONDS**

#### **Article 5 - La société de gestion**

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds. La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

#### **Article 5 bis - Règles de fonctionnement**

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPCVM ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

#### **Article 5 ter - Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation**

Les parts peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où le FCP dont les parts sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice, le fonds devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de ses parts ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

#### **Article 6 - Le dépositaire**

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

#### **Article 7 - Le commissaire aux comptes**

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par le conseil d'administration de la société de gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;

3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires. Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

## **Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion**

À la clôture de chaque exercice, la société de gestion, établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs de l'OPC. L'ensemble des documents ci-dessus est contrôlé par le commissaire aux comptes.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition chez la société de gestion.

## **TITRE 3 - MODALITÉS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS**

### **Article 9 – Capitalisation et distribution des revenus**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La société de gestion de portefeuille décide de la répartition des résultats.

Le FCP peut opter pour l'une des formules suivantes :

Le résultat net est réparti entre les deux catégories de parts au prorata de leur quote-part dans l'actif net global. Pour les parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R », les sommes capitalisables sont égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de la catégorie des parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R », afférents à l'exercice clos.

Pour les parts « D » et « SD », les sommes distribuables sont égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de la catégorie des parts « D » et « SD » afférents à l'exercice clos et du report à nouveau.

Lors de l'affectation du résultat, les sommes capitalisables et distribuables précitées sont ajustées par le jeu des comptes de régularisation en fonction du nombre de parts existant le jour de la capitalisation des revenus pour les parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R » et de la mise en paiement des sommes distribuables pour les parts « D » et « SD ».

Les détenteurs de parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R » se voient appliquer le régime de la capitalisation pure, c'est-à-dire la mise en réserve de la totalité des sommes capitalisables, égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de la catégorie des parts « C », « E », « EP », « S », « SP », « F », « G », « I », « IS », « IF » et « R » afférents à l'exercice clos.

Les détenteurs de parts « D » et « SD » perçoivent sous forme de revenus la totalité des sommes distribuables, égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de la catégorie des parts « D » afférents à l'exercice clos et du report à nouveau.

La société de gestion décide chaque trimestre du montant des sommes distribuables à verser aux détenteurs de parts « D », et « SD »

## **TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION – LIQUIDATION**

### **Article 10 - Fusion – Scission**

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion. Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

### **Article 11 - Dissolution – Prorogation**

Si les actifs du fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds.

La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **Article 12 – Liquidation**

En cas de dissolution, la société de gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

## **TITRE 5 – CONTESTATION**

### **Article 13 - Compétence - Élection de domicile**

Toutes contestations relatives au fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Dénomination du produit : TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE

Identifiant d'entité juridique : 969500S8K13YKY2KAL50

**Par investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : %

Non

Il **promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il **promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR.

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères d'analyse des entreprises qui visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Ils sont pris en compte à priori par l'équipe de gestion et à posteriori par le responsable des risques selon trois niveaux distincts :



1/ Exclusions sectorielles

2/ Exclusions liées à des controverses

Notre politique d'exclusion sectorielle consiste à retirer de nos univers d'investissement les sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnemental et/ou social. En complément, sur une base normative, nous excluons les sociétés les plus controversées (identifiées par Sustainalytics, niveau 5), notamment celles coupables de la violation d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pour une information détaillée quant à notre politique d'exclusions et de gestion des controverses, celle-ci est accessible librement sur notre site [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), dans la section « ESG », rubrique « Téléchargements ».

Raisons d'exclusions normatives et sectorielles				
Par critères		Par secteurs		
<b>Violation du Pacte Mondial</b> Controverses graves et répétées relatives à l'Environnement, les Droits de l'Homme et la Corruption	<b>Armes Controversées</b> Convention d'Ottawa – Sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel	<b>Tabac</b> Sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la fabrication et vente de tabac	<b>Charbon</b> Sociétés réalisant plus de 20% de leur CA ou de leur activité via le charbon thermique	<b>Jeux d'argent &amp; Pornographie</b> Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires

### 3/ Notation ESG

L'outil de notation interne ESG permet de calculer et de mettre à jour régulièrement une note ESG pour les entreprises du portefeuille et de l'univers éligible. Il restitue les analyses extra-financières et permet de normer et standardiser les informations recueillies sur la base d'une note de 1 à 100.

L'approche extra-financière compare les entreprises pour déterminer celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux clés définis, qui appréhendent le mieux les risques et progressent le mieux. Morningstar/Sustainalytics et Bloomberg fournissent les données compilant divers critères ESG dont ceux sélectionnés par TAILOR AM. Ces sources de données couvrent correctement l'univers d'investissement des portefeuilles.

L'équipe de gestion réalise des analyses sectorielles afin d'évaluer les enjeux sectoriels et de mettre en évidence les risques et opportunités qui caractérisent chaque activité au regard des 3 piliers d'analyse. Pour cela, elle s'est appuyée sur les données collectées auprès des agences de notation, des brokers, des parties prenantes et des entreprises. Afin d'assurer la pertinence de la notation ESG des entreprises, ces études ont permis de déterminer les pondérations de la notation de chacun des 3 piliers en fonction des problématiques spécifiques de chaque secteur. Le tableau ci-dessous présente les pondérations des facteurs ESG appliquée dans l'outil de notation interne au 31/12/2022 :

Pondération	Industrie	Services
<b>E</b>		<b>60% de la note</b>
<b>S</b>		<b>20% de la note</b>
<b>G</b>		<b>20% de la note</b>

Finalement, chaque entreprise a une note par pilier et une note globale. La note ESG d'une entreprise est comprise entre 0 et 100 en fonction de sa performance par rapport aux autres entreprises du même secteur d'activité. La notation est secteur-neutre, c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé à ce stade. La note globale est calculée à partir des 3 notes E, S et G auxquelles sont appliquées les pondérations présentées précédemment. Les notes calculées par l'outil interne sont représentées sur une échelle de 100 niveaux allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note pour les entreprises les plus vertueuses). La notation globale des portefeuilles est révisée de manière continue. L'outil propriétaire permet de suivre la note ESG au jour le jour. Les notations ESG sont actualisées régulièrement en fonction des données provenant de sources externes qui alimentent l'outil de notation interne.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Le fonds intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : les émissions de carbone directes et indirectes, la part des énergies renouvelables en proportion des énergies consommées ;
- Indicateurs sociaux : taux d'imposition des sociétés, turnover des effectifs ;
- Indicateurs de gouvernance : proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Cet univers d'investissement est composé de plusieurs milliers d'obligations corporate, appartenant aux indices Barclays Bloomberg Global. Elles ne répondent à aucune contrainte géographique ou sectorielle et relèvent des catégories « Investment Grade » et « High Yield ou non notées ».

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, **la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées**. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, **le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à au moins 90%**.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-il à ces objectifs ?**

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**



OUI



NON



**Quelle est la stratégie d'investissement suivie ce produit financier ?**

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE, géré activement, vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**La stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les obligations seront également sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excèderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial.

Contrairement à des produits dont la composition est figée dans le temps, ce portefeuille bénéficie de la recherche permanente réalisée par l'équipe de gestion. Une discipline de gestion très active nous amène à prendre des bénéfices sur les obligations dont le prix s'est apprécié (et dont le rendement à maturité a par conséquent diminué) dès lors que nous avons identifié des obligations plus rémunératrices et de bonne qualité.

L'approche extra-financière intégrée à la stratégie d'investissement de cet OPCVM est décrite ci-dessus, en réponse à la question « *Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?* »

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Comme détaillé ci-dessus, en réponse aux précédentes questions, les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont :

- Le filtre d'exclusions sectorielles ;
- Le filtre d'exclusions des émetteurs faisant l'objet d'une ou plusieurs controverses ;
- La notation ESG par l'exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées.

Ces éléments sont contraignants car ils viennent réduire l'univers d'investissement.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

La note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après **élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées**.

- *Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investi ?*

Les pratiques de bonne gouvernance sont évaluées dans le cadre de la notation ESG. Sont notamment pris en compte : la proportion de femmes au conseil d'administration et la proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

**Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.**

Par ailleurs, ces pratiques sont aussi évaluées lors de l'application de la politique de vote en vigueur au sein de TAILOR AM. La participation aux votes n'est pas soumise à une détention minimale du capital des entreprises détenues en portefeuille ou à un seuil plancher de l'actif des OPC et notre société de gestion vise donc un objectif de vote proche de 100%. Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

En complément de cette politique de vote aux assemblées générales, TAILOR AM s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche priviliege le dialogue constructif avec les dirigeants et/ou les autres représentants des sociétés cotées dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est exercé de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés et/ou leurs représentants, ou de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux.

Il peut concerter des demandes d'explications sur des points de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, sur l'évolution de notes pour les piliers E S ou G dans la durée mais également sur l'impact de mesures prises sur les objectifs de développement à long terme de l'entreprise.

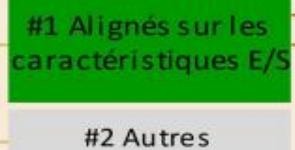
#### **Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?**

Le produit financier investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).



**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Investissements



### #1B Autres caractéristiques E/S

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change sur l'actif global de l'OPCVM ou pour la couverture des parts en devises étrangères hedgées. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM.



- **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?**

OUI

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

NON

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*\*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.



**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

L'OPCVM TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



**Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Un indice spécifique est-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

L'ensemble des documents d'information concernant l'approche extra-financière du produit sont accessibles via le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte (liste non exhaustive) :

- Politique d'intégration des risques de durabilité ;
- Politique d'exclusions et de gestion des controverses ;
- Code de transparence.

Par ailleurs, des informations complémentaires sur le fonds et notamment sa documentation réglementaire sont disponibles via le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com), rubrique « Nos fonds ».